

PITHIVIERS LE VIEIL - SERVICE DE L'EAU

DELIBERATION D_0015_2023 DU

11 avril 2023

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Monsieur CHALINE Philippe

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA antérieurs	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	142 566,49 €		12 368,01 €		0,00 €	154 934,50 €
				Recettes		
FONCT	298 839,26 €		28 178,98 €			327 018,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	327 018,24 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		327 018,24 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil

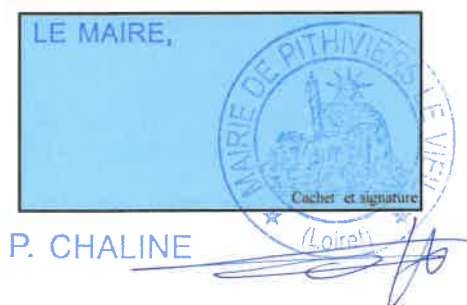
Le 11 avril 2023

Le

Délibéré par Le conseil municipal

11 avril 2023

LE MAIRE,



P. CHALINE

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

4 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le